



PRÉFET DE LA MARNE

CABINET DU PREFET
SERVICE INTERMINISTRIEL REGIONAL
DES AFFAIRES CIVILES ET ECONOMIQUES DE DEFENSE
ET DE LA PROTECTION CIVILE

N° DPC/2014/03

**ARRETE PREFECTORAL RELATIF A
L'INFORMATION DES ACQUEREURS ET DES LOCATAIRES DE BIENS IMMOBILIERS
SUR LES RISQUES NATURELS MINIERES ET TECHNOLOGIQUES MAJEURS**

COMMUNE de BREUVERY-SUR-COOLE

**LE PREFET de la REGION CHAMPAGNE-ARDENNE
PREFET de la MARNE**

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code de l'environnement, notamment les articles L 125-5 et R 125-23 à R 125-27 ;

VU l'arrêté préfectoral n° n° DPC/IAL/2013/65 du 31 décembre 2013 relatif à la liste des communes où s'applique l'article L 125-5 du code de l'environnement ;

VU le décret n° 91-461 du 14 mai 1991 modifié relatif à la prévention du risque sismique ;

VU le décret n° 2005-134 du 15 février 2005 relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de bien immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs ;

Sur proposition de Monsieur le sous-préfet, Directeur de cabinet;

ARRETE

Article 1

Le présent arrêté abroge l'arrêté préfectoral relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs, n° DPC/2012/03 du 23 janvier 2012, concernant la commune de Breuvery-sur-Coole.

Article 2

Les éléments nécessaires à l'information sur les risques naturels, miniers et technologiques majeurs des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune de Breuvery-sur-Coole sont consignés dans le dossier communal d'information annexé au présent arrêté.

Ces informations sont mises à jour au regard des conditions entraînant l'obligation d'annexer un état des risques naturels et technologiques, en application du code de l'environnement.

.../...

Article 3

Le dossier communal d'information comprend :

- la liste des risques naturels, miniers prévisibles et des risques technologiques à prendre en compte,
- la délimitation des zones exposées,
- la nature et l'intensité des risques dans chacune des zones exposées,
- les documents auxquels le vendeur ou le bailleur peut se référer.

Ce dossier et les documents de référence attachés sont librement consultables en préfecture (SIRACEDPC – 1, rue de Jessaint à Châlons-en-Champagne), mairie de Breuvery-sur-Coole et librement téléchargeables sur le site Internet de l'Etat dans la Marne à l'adresse suivante : <http://www.marne.gouv.fr>

Article 4

Une copie du présent arrêté et du dossier communal d'information sera adressée à monsieur le maire de la commune de Breuvery-sur-Coole et à la chambre départementale des notaires.

Il sera affiché en mairie, publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Marne et mis en ligne sur le site Internet de l'Etat dans la Marne.

Article 5


Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, auprès du tribunal administratif de Châlons-en-Champagne (25, rue du Lycée – 51036 Châlons en Champagne cedex).

Article 6

M. le secrétaire général de la préfecture de la Marne, M. le sous-préfet, directeur de cabinet, les chefs de service régionaux et départementaux et M. le maire de la commune de Breuvery-sur-Coole sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

Châlons-en-Champagne, le 12 FEV. 2014

Pour le Préfet,
Le sous-Préfet, Directeur de Cabinet


Jean-Edmond BEYSSIER

Préfecture de la MARNE

Commune de BREUVERY-SUR-COOLE

Informations sur les risques naturels, miniers et technologiques
pour l'application des I, II, III de l'article L 125-5 du code de l'environnement

1. Annexe à l'arrêté préfectoral

n° DPC/2014/03

du

12 FEV. 2014

mis à jour le

2. Situation de la commune au regard d'un ou plusieurs plans de prévention de risques naturels prévisibles [PPRn]

La commune est située dans le périmètre d'un PPR n oui non

_____	date	_____	aléa	_____
_____	date	_____	aléa	_____
_____	date	_____	aléa	_____

Les documents de référence sont :

_____ Consultable sur Internet
 _____ Consultable sur Internet
 _____ Consultable sur Internet

3. Situation de la commune au regard d'un plan de prévention de risques miniers [PPR m]

La commune est située dans le périmètre d'un PPR m oui non

_____	date	_____	effet	_____
_____	date	_____	effet	_____
_____	date	_____	effet	_____

Les documents de référence sont :

_____ Consultable sur Internet
 _____ Consultable sur Internet
 _____ Consultable sur Internet

4. Situation de la commune au regard d'un plan de prévention de risques technologiques [PPR t]

La commune est située dans le périmètre d'un PPR t oui non

Approuvé	date	14 janvier 2014	effet	- thermique
_____	date	_____	effet	- surpression
_____	date	_____	effet	_____

Les documents de référence sont :

Arrêté ministériel du 14 janvier 2014 portant approbation du PPRI autour des installations du parc
A de stockage de liquides inflammables de la Société Française Donges-Metz (SFDM) Consultable sur Internet
 _____ Consultable sur Internet

4. Situation de la commune au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité

en application des articles R 563-4 et R 125-23 du code de l'environnement modifiés par les décrets n°2010-1254 et 2010-1255

	Forte	Moyenne	Modérée	Faible	Très faible
La commune est située dans une zone de sismicité	zone 5	zone 4	zone 3	zone 2	Zone 1 <input checked="" type="checkbox"/>

pièces jointes

5. Cartographie

extraits de documents ou de dossiers permettant la localisation des immeubles au regard des risques encourus

Cartographie du périmètre d'étude du PPRt du parc A de la société française Donges-Metz

6. Arrêtés portant ou ayant porté reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique

La liste actualisée des arrêtés est consultable sur le site portail www.prim.net dans la rubrique « Ma commune face aux risques »

Date 12 FEV. 2014

Le préfet de département
Jean Edmond BEYSSIER

Jean Edmond BEYSSIER

Extrait du dossier communal relatif à
l'information des acquéreurs et locataires
de biens immobiliers sur les risques
naturels, miniers et technologiques
majeurs

Fiche descriptive du risque

PERIMETRE DE LA ZONE D'ETUDE
DU PLAN DE PREVENTION DES
RISQUES TECHNOLOGIQUES
AUTOUR DU SITE DE LA SOCIETE
FRANCAISE DONGES-METZ

Par arrêté ministériel du 14 janvier 2014, l'élaboration d'un plan de prévention des risques technologiques a été approuvé autour du site de la Société Française DONGES-METZ implantée à Nuisement-sur-Coole, sur les parties du territoires de cette commune et la commune voisine, Breuvery-sur-Coole, potentiellement exposées à des phénomènes dangereux générés par les installations de la société précitée pouvant entraîner des effets sur la santé et la sécurité publique.

Le territoire inclus dans le périmètre d'étude est susceptible d'être impacté par des effets thermiques¹ et de surpression.

¹ incendie

Plan de Prévention des Risques Technologiques
CARTE DE SUPERPOSITION DES ALEAS ET DES ENJEUX
 Parc A SFDM Nuisement sur Coole



Echelle : 1 / 10 000

Légende

- Périmètre du parc A
- Périmètre d'étude du PPR

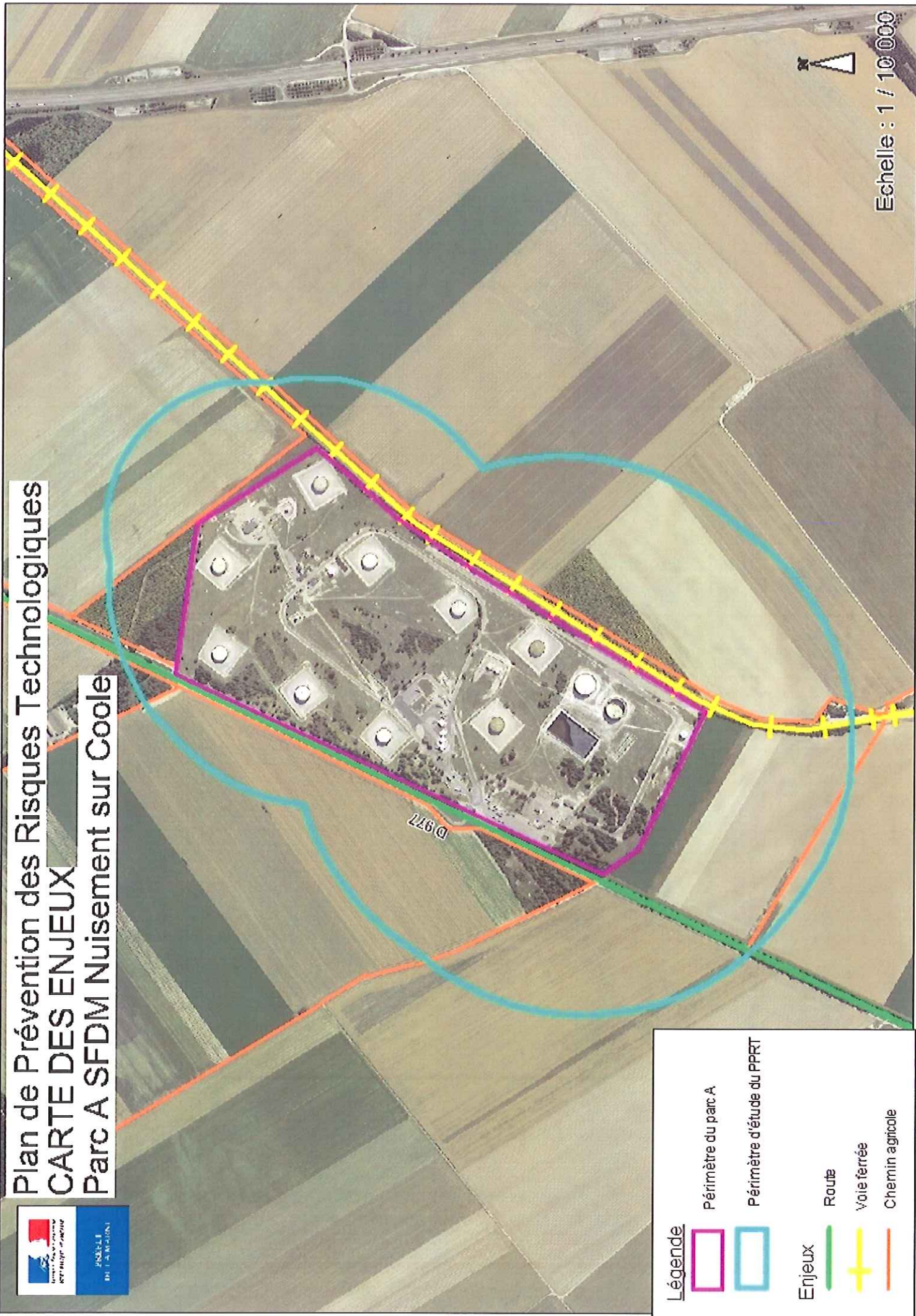
Enjeux

- + Voie ferrée
- Route
- Chemin agricole

Aléa

	Faible
	Moyen
	Moyen+
	Fort
	Fort+
	Très fort
	Très fort+

Plan de Prévention des Risques Technologiques
CARTE DES ENJEUX
Parc A SFDM Nuisement sur Coole

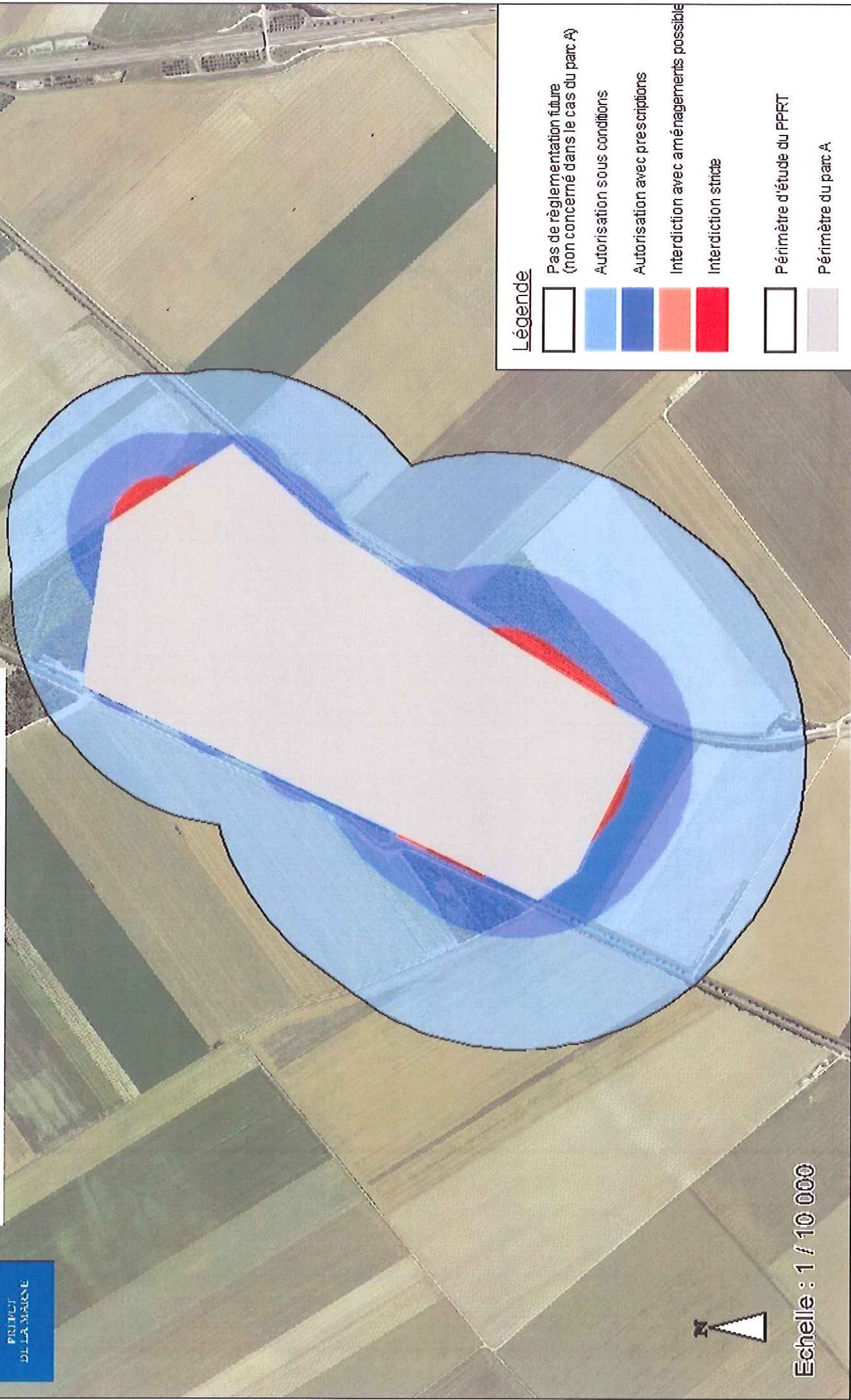


Légende

- Périmètre du parc A
- Périmètre d'étude du PPRT
- Enjeux
- Route
- Voie ferrée
- Chemin agricole

Echelle : 1 / 10 000

Plan de Prévention des Risques Technologiques CARTE DE ZONAGE BRUT Parc A SFDM Nuisement sur Coole



Légende

- Pas de réglementation future (non concerné dans le cas du parc A)
- Autorisation sous conditions
- Autorisation avec prescriptions
- Interdiction avec aménagements possibles
- Interdiction stricte
- Périmètre d'étude du PPRT
- Périmètre du parc A



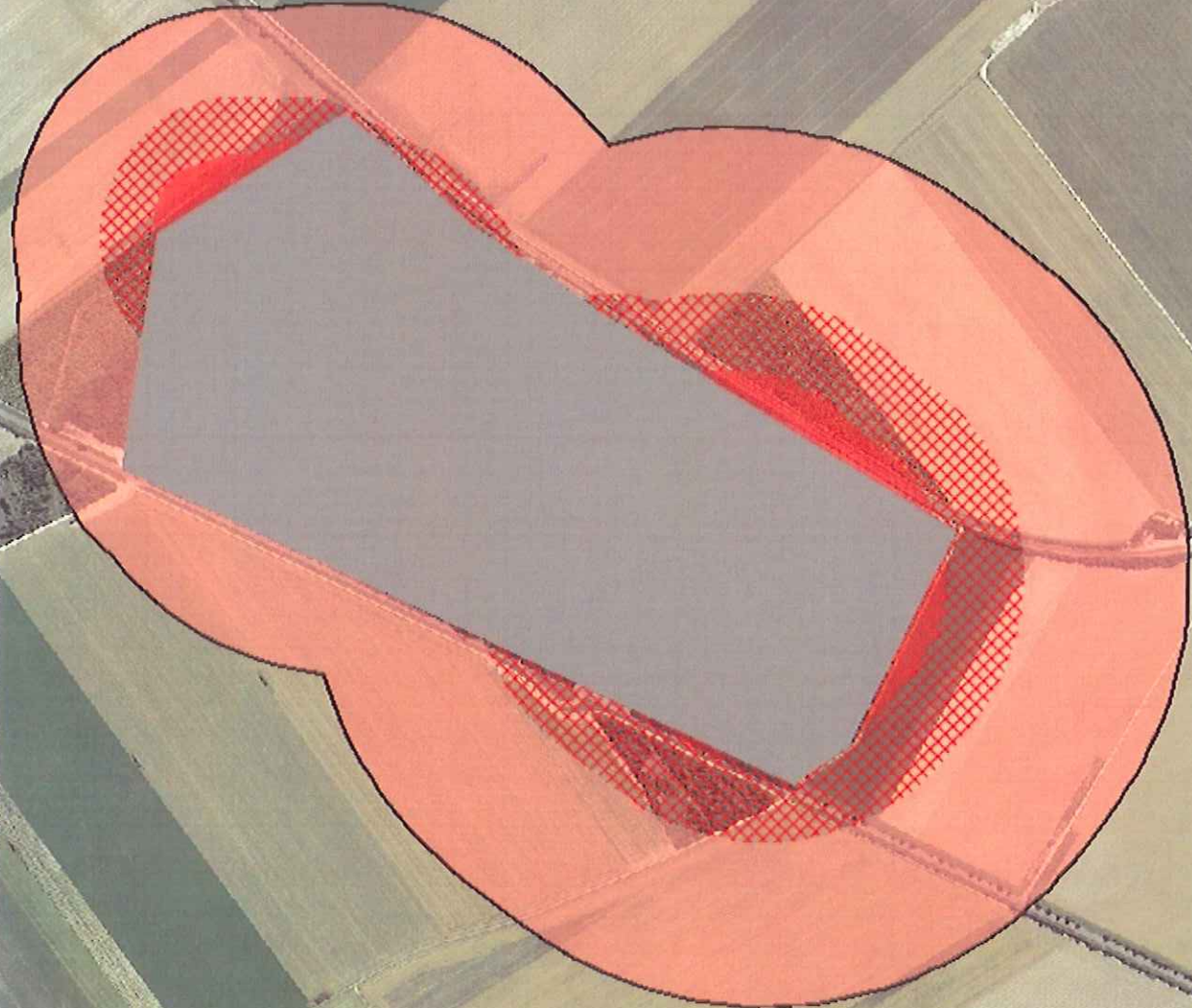
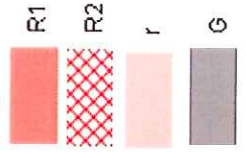
Echelle : 1 / 10 000

Plan de Prévention des Risques Technologiques
CARTE DE ZONAGE REGLEMENTAIRE
Parc A SFDM Nuisement sur Coole



PREFET
DE LA MANCHE

Légende



Echelle : 1 / 10 000